

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DASES 283 Convention avec le Groupe hospitalier Universitaire Paris – Psychiatrie & Neurosciences (GHU Paris) pour son action auprès des jeunes en grande souffrance ou présentant des troubles du comportement ou de la conduite.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2512-1 et suivants ;

Vu la convention avec le Groupe hospitalier Universitaire Paris – Psychiatrie & Neurosciences (GHU Paris) pour son action auprès des jeunes en grande souffrance ou présentant des troubles du comportement ou de la conduite ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris est autorisé à signer une convention avec le Groupe hospitalier Universitaire Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'action conduite auprès des jeunes en grande souffrance ou présentant des troubles du comportement ou de la conduite.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO